

Commune de Vis en Artois
DE_2018_018

Séance du vendredi 19 octobre 2018

Membres en exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13

Pour : 13 - **Contre :** 0 -
Abstentions : 0

Secrétaire de séance :
Ghislaine ANSELIN

L'an deux mille dix-huit et le dix-neuf octobre l'assemblée s'est réunie en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian Thiévet, Maire, en suite de convocation en date du 15 octobre 2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian THIÉVET, Daniel LADRIÈRE, Jean-Pierre SANTY, Roger CANDAËS, Pascale ACCART, Ghislaine ANSELIN, Nathalie BUKOWINSKI, Philippe DEGROOTE, Laurence DERON, Raphaël LALIN, Bernard MOCQUANT, Roland STIENNE

Procurations : Aurélie DESMONS

Absents Excusés : Christian BOISLEUX

AUTORISATION D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES DE CROISILLES, HENINEL ET SAINT MARTIN SUR COJEUL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter un Parc éolien, par la Société « EOLIENNES DU SUD ARRAGEOIS », sur les communes de CROISILLES, HENINEL et SAINT-MARTIN-SUR-COJEUL.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis.

Après délibération, le Conseil Municipal ne se prononce pas sur cette demande d'autorisation et n'émet aucun avis.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

A Vis en Artois, le 19 octobre 2018
Le Maire,

Christian Thiévet.



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le ...22/10/2018
Publiée ou notifiée le ...19/10/2018
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,